



Organisation
internationale
du Travail

Promouvoir la coopération entre travailleuses dans l'économie informelle: la méthode SEWA

RAPPORT DE SYNTHÈSE



**Promouvoir la coopération entre travailleuses
dans l'économie informelle:
la méthode SEWA**

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Copyright © Organisation internationale du Travail 2018
Première édition 2018

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole no 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leur ont été octroyés. Visitez le site www.ifrro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Promouvoir la coopération entre travailleuses dans l'économie informelle: la méthode SEWA
Rapport de synthèse

ISBN 978-92-2-131619-0

Egalement disponible en anglais *Advancing cooperation among women workers in the informal economy: The SEWA way Summary Report* ISBN 978-92-2-131619-0 (web pdf) et en espagnol *Fomentar la cooperación entre las mujeres trabajadoras de la economía informal: el método de SEWA, resumen ejecutivo* ISBN 978-92-2-030850-9 (pdf web)

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications et les produits électroniques du Bureau international du Travail peuvent être obtenus dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Cette publication a été réalisée par le Service de production, impression et distribution des documents et publications (PRODOC) du BIT.

Création graphique, conception typographique, mise en pages, préparation de manuscrits, lecture et correction d'épreuves, impression, édition électronique et distribution.

PRODOC veille à utiliser du papier provenant de forêts gérées d'une façon qui est respectueuse de l'environnement et socialement responsable.

Code: BIP-REP

Introduction

L'Association des femmes indépendantes (*Self-Employed Women's Association, SEWA*) est un syndicat national qui représente environ 1,5 millions de femmes travaillant dans l'économie informelle réparties dans 14 Etats de l'Inde. La SEWA a été fondée en 1972 par Ela Bhatt, juriste et organisatrice syndicale. Les membres de la SEWA sont toutes des travailleuses de l'économie informelle qui exercent des professions très diverses. Le syndicat SEWA regroupe des dizaines de milliers de femmes à travers tout le pays, et il compte des travailleuses pauvres parmi ses dirigeantes. Il défend les droits et les intérêts de ses membres face aux bas salaires, aux mauvaises conditions de travail et à l'absence de protection sociale.

La question fondamentale centrale pour ses membres étant d'assurer la sécurité de leurs moyens de subsistance, le syndicat les encourage et les incite aussi à créer leurs propres coopératives. En aidant ses membres à se constituer en coopératives, le syndicat leur permet d'accéder à la protection sociale, à l'emploi, au revenu et à la sécurité alimentaire. Les membres de la SEWA sont donc non seulement membres du syndicat, mais aussi parties prenantes de leurs coopératives. Ces activités coopératives leur permettent de maintenir leurs moyens d'existence et d'avoir accès à des services, en préservant leur dignité.

Les débuts de l'engagement de la SEWA auprès des coopératives

La première coopérative à avoir été lancée par la SEWA est la Banque SEWA, une coopérative d'épargne et de crédit créée en 1974. En 1977, la première coopérative de type commercial, spécialisée dans la fabrication de dessus de lit, voyait le jour. Les premières coopératives ont été fondées à Ahmedabad, où la SEWA a commencé à opérer. Par la suite, la SEWA s'est mise à soutenir la création de coopératives de productrices agricoles et de tisserandes en zone rurale.

En 1991, 33 coopératives de ce type étaient en place et opérationnelles, et la SEWA a décidé de créer une fédération regroupant ces coopératives primaires afin de les soutenir et de favoriser leur croissance. La *Gujarat State Women's SEWA Cooperative Federation Limited* (Fédération coopérative SEWA de femmes de l'Etat du Gujarat) a été enregistrée en 1992 au titre de coopérative secondaire dans le but de renforcer les coopératives primaires qu'elle regroupait.

Depuis lors, la Fédération coopérative SEWA a soutenu la création d'au moins 115 coopératives dans tout le pays, dont 106 se trouvent dans l'Etat du Gujarat. Ces 106 coopératives regroupent désormais 300 000 femmes et génèrent un chiffre d'affaires annuel de 3 milliards de roupies indiennes (INR), soit 46,8 millions de dollars E.-U.

Certaines de ces coopératives sont des coopératives de travail, d'autres des coopératives de productrices, d'autres encore des coopératives de services.

Pourquoi la SEWA soutient-elle les coopératives?

L'une des raisons fondamentales qui a motivé le choix de la SEWA pour le modèle coopératif d'organisation économique est son engagement ferme en faveur d'institutions qui sont détenues, utilisées et gérées par des travailleuses de l'économie informelle elles-mêmes. Les coopératives sont des organisations et des entreprises démocratiques, fondées sur l'affiliation et pilotées par leurs membres; c'est pourquoi le choix de la SEWA, comme de son syndicat, s'est naturellement porté sur ce mode d'organisation. En outre, la stratégie d'action commune du syndicat et des coopératives peut accroître la force collective et le pouvoir de négociation des travailleuses indépendantes pour leur permettre d'augmenter leurs revenus et leur procurer d'autres avantages. Les coopératives permettent aux travailleuses de l'économie informelle d'accéder à l'emploi formel et de faire en sorte que leur travail soit mieux reconnu.

L'innovation de la SEWA dans le domaine des coopératives

La fédération coopérative SEWA a su innover en intervenant sur deux fronts. Tout d'abord, les membres des coopératives sont exclusivement des femmes ayant une éducation scolaire et des compétences limitées et issues de milieux économiquement pauvres. Ensuite, le soutien apporté par les coopératives aux activités économiques informelles constitue, dans bien des cas, un tout premier effort vers la structuration et la formalisation de ces activités. Pour ces deux raisons, la SEWA s'est d'emblée heurtée à la résistance des agents des bureaux d'enregistrement des coopératives, qui ne saisissaient pas toujours la nature de ces coopératives ni les produits qu'elles vendaient. Bien souvent, ils avaient de la peine à comprendre que des femmes quasi analphabètes puissent gérer leurs propres coopératives et les rendre financièrement viables.

Rôle de la SEWA à l'égard des coopératives

L'Inde demeure une société profondément patriarcale et, dans des coopératives mixtes regroupant des hommes et des femmes, ces dernières ne sont pas toujours autorisées à participer sur un pied d'égalité avec les hommes et sont tenues à l'écart.¹ Dans toute coopérative mixte, les femmes membres n'ont généralement pas voix au chapitre en raison des normes sociales. Et lorsqu'elles s'expriment, il est rarement tenu compte de ce qu'elles disent. C'est pourquoi le fait d'être membres d'une coopérative de femmes leur offre la possibilité de prendre confiance en elles et d'exercer leur aptitude à diriger, dans un espace culturellement approprié et sécurisant.

Dans ce contexte, la SEWA a joué un triple rôle à l'égard de ces coopératives. Premièrement, il a fallu organiser les membres, les aider à réfléchir dans le cadre de leur règlement de coopérative proposé, et les soutenir jusqu'à ce que la coopérative soit enregistrée, que les membres aient tenu leur première assemblée générale, et qu'elles aient élu leur conseil d'administration. Depuis 1992, la Fédération coopérative SEWA favorise la création de nouvelles coopératives, les enregistre et soutient le conseil de gestion de chaque coopérative à travers le renforcement des capacités. Certaines coopératives sont totalement indépendantes, tandis que d'autres continuent d'entretenir des liens étroits avec la Fédération coopérative SEWA, comptant sur son soutien et ses conseils en matière de création d'entreprises.

Deuxièmement, le rôle du syndicat SEWA et de la Fédération coopérative SEWA a consisté à établir un lien entre les membres des coopératives appartenant à leur réseau et les différents services. Si chaque coopérative est une entité indépendante, les membres d'une coopérative appartiennent souvent à plusieurs coopératives. Elles sont orientées vers les services proposés par d'autres coopératives appartenant au réseau de la SEWA en fonction de leurs besoins: santé, garde d'enfants, assurance, services financiers.

Troisièmement, la Fédération coopérative SEWA et le syndicat SEWA se posent en défenseurs des femmes membres des coopératives. Ils exposent devant les instances stratégiques les problèmes et enjeux auxquels se heurtent les coopératives, et font en sorte que ces coopératives primaires restent connectées aux mouvements plus larges de travailleurs, de coopératives et de femmes.

Avancées obtenues par les coopératives

Le soutien de la SEWA au modèle coopératif s'est traduit par des résultats concrets en ce qui concerne le travail effectué par les femmes membres de ces coopératives.

¹ Cette situation est largement observée dans les conseils de village mixtes élus (panchayats) où, en vertu de la loi, les femmes occupent au moins un tiers des sièges au sein des administrations locales.

- L'une de ses principales réussites a été la formalisation, par le biais des coopératives, de tout un éventail d'activités économiques exercées par des femmes du secteur informel. La SEWA a été la première organisation à intégrer dans le mouvement coopératif bon nombre d'activités telles que les soins de santé, la garde d'enfants ou l'assurance.
- La double stratégie de lutte et de développement menée par le biais du syndicat et des coopératives, associée à la façon dont le syndicat comptant le plus d'affiliées a permis à des initiatives pilotes de donner naissance à des coopératives, mérite d'être soulignée comme exemple à reproduire ailleurs. Cette stratégie a associé l'objectif de promotion des moyens de subsistance à une adhésion élargie aux travailleurs de l'économie informelle et au mouvement des travailleurs.
- Dans le cadre de cette double stratégie, le syndicat SEWA est intervenu pour aider des coopératives en période de crise. Il a représenté, au niveau national et devant les tribunaux, des coopératives ayant été confrontées à des difficultés externes. Le soutien apporté par le syndicat le plus puissant et comptant le plus de membres a permis de protéger des coopératives en période difficile.
- Autre avancée importante: l'approche intégrée adoptée par la SEWA pour ses membres, via les différentes coopératives appartenant à son réseau. Une travailleuse est souvent membre de plusieurs coopératives; ainsi, non seulement ses activités de subsistance sont assurées, mais cela lui permet aussi d'avoir accès à une assurance, aux soins de santé et aux services financiers.
- Jusqu'à 80 pour cent des coopératives ont atteint la viabilité financière et organisationnelle. Les autres coopératives restent liées à la Fédération coopérative SEWA, qui leur permet de se développer jusqu'à ce qu'elles deviennent autonomes.
- Parmi les autres progrès accomplis, on notera la création de coopératives gérées pour et par des femmes pauvres ayant des connaissances limitées en matière de lecture, d'écriture et de calcul. Bon nombre de femmes membres ont non seulement commencé à jouer un rôle moteur au sein de leurs coopératives, mais elles ont aussi acquis des compétences qui leur permettent de mieux gérer leur propre entreprise. Les coopératives ont soutenu l'évolution de nombreuses femmes «meneuses», qui ont ensuite pu accéder à des fonctions de direction dans d'autres instances civiques et politiques.
- Ces coopératives sont des entreprises où la dimension sociale vient s'ajouter aux fonctions économiques traditionnelles. Elles permettent à leurs membres d'avoir une meilleure estime de soi, de prendre confiance, et d'acquérir une réputation professionnelle pour le travail effectué en leur donnant un sentiment d'identité en tant que travailleuses fières de leur travail.
- L'une des conséquences importantes de la création de coopératives est d'avoir renforcé le sentiment de propriété et de contrôle des actifs parmi les femmes, que ce soit au niveau individuel ou collectif, dans une société où cela n'est pas la norme.

Difficultés auxquelles sont confrontées les coopératives

La naissance du mouvement coopératif de la SEWA s'est faite dans la douleur. La plupart des difficultés rencontrées ont trait à des facteurs liés à l'environnement extérieur, qui posent problème aux coopératives non seulement dans leurs relations avec d'autres organisations, mais qui compromettent aussi leur stabilité et leur croissance internes.

Résistance de la part des agents des bureaux d'enregistrement des coopératives

La SEWA a constaté que l'un des enjeux auxquels ont dû faire face bon nombre des premières coopératives a été la résistance opposée par les agents du bureau d'enregistrement des coopératives. Ces derniers refusaient d'emblée de les enregistrer, estimant que des femmes pauvres n'étaient pas capables de gérer leurs propres coopératives. Ils ne saisissaient pas non plus le caractère social des activités menées par ces coopératives, et qui étaient encouragées par la SEWA, par exemple les soins de santé et la garde d'enfants. Toutefois, la situation s'est améliorée ces dernières années.

Exclusion des coopératives de la «nouvelles économie»

La SEWA a relevé qu'en Inde les coopératives ne sont pas toujours considérées comme faisant partie de la «nouvelle économie», même si elles incarnent une stratégie majeure de production commune et démocratique de biens et de services, en particulier parmi les pauvres qui travaillent dans le secteur urbain informel et en milieu rural. Si la plupart des politiques économiques sont plutôt favorables à la croissance et à l'expansion des entreprises privées en général, l'environnement réglementaire demeure plus strict lorsqu'il s'agit de la création et du développement d'entreprises coopératives.

Divergences entre alliances politiques et pratiques éthiques

Les coopératives soutenues par la SEWA échappent à toute affiliation politique, bien que les membres syndiqués des coopératives soient souvent considérés par les partis politiques comme une base de soutien potentielle. Les coopératives appartenant au réseau de la SEWA adoptent des pratiques éthiques dans leur mode de production de biens et de services, qui peuvent parfois les mettre dans une situation de faiblesse par rapport à d'autres opérateurs privés du marché. Les coopératives doivent rester vigilantes pour conserver leur autonomie et leur indépendance à l'égard de toute allégeance politique.

Bureaucratisation et politisation des services coopératifs

La SEWA a constaté une bureaucratisation et une politisation des services coopératifs dans plusieurs Etats de l'Inde. Bien que, depuis 2012, le gouvernement indien encourage la création de coopératives en tant que droit constitutionnel garanti à tous les Indiens, les activités de promotion et de soutien de la croissance et du développement des coopératives existantes ou des coopératives nouvellement créées en Inde restent plus limitées.

Actifs financiers limités des coopératives

L'un des principaux problèmes auxquels se heurtent les coopératives est leur accès limité au financement. Si cet enjeu peut sembler être un problème interne, il résulte en fait de facteurs extérieurs défavorables, par exemple l'absence de soutien financier dont bénéficient les coopératives. Au titre des mesures de suivi pouvant être prises pour y remédier, on pourrait envisager de mobiliser les acteurs publics et privés externes pour les sensibiliser à ces nouveaux types de coopératives et ainsi leur garantir un soutien.

Les compétences en matière de gestion: une nécessité pour permettre aux coopératives d'atteindre la taille voulue

Depuis quelques années, certaines coopératives ont de la peine à accroître la taille et le rayonnement de leurs activités. Cela est en partie dû aux capacités de gestion limitées de leurs dirigeants actuels ou au fait qu'il n'y ait pas au moins un responsable qui soit capable de faire progresser la coopérative et d'élargir ses activités. Apprendre à gérer la croissance apparaît comme un sujet essentiel sur lequel les coopératives soutenues par la SEWA doivent approfondir leurs connaissances.

Enseignements tirés

- Organiser et gérer une coopérative est une stratégie fondamentale et décisive pour satisfaire le bien-être social et économique des travailleurs de l'économie informelle. Il s'agit aussi d'un moyen efficace d'organiser les travailleurs du secteur informel et de formaliser leur emploi.
- Grâce à la coopérative, les membres perçoivent un revenu régulier, se mettent à épargner et, le cas échéant, à emprunter, et ils intègrent ainsi le système financier officiel.
- Les coopératives encouragent une gouvernance démocratique décentralisée, et elles peuvent être perçues comme des «écoles de démocratie». Dans un pays comme l'Inde, qui est indépendant depuis seulement 70 ans et où, jusqu'à récemment, la plupart des gens n'avaient aucune expérience personnelle de la pratique de la démocratie, le rôle joué par les coopératives pour améliorer la compréhension populaire du concept de démocratie est important.
- Éduquer les membres des coopératives aux valeurs et principes coopératifs ainsi qu'aux spécificités de leurs activités est indispensable à la réussite des coopératives. Cette démarche est essentielle pour créer des coopératives et faire en sorte qu'elles résistent à la concurrence extérieure.
- La SEWA a toujours défendu une approche intégrée pour ses membres, consciente que les travailleuses de l'économie informelle ont besoin d'avoir accès à tout un éventail de services pour pouvoir travailler à temps plein et être autonomes.

Recommandations

Promouvoir un environnement réglementaire favorable à une meilleure reconnaissance des coopératives de femmes

Le cadre juridique et politique établi devrait peu à peu être plus propice à la création et à la croissance des coopératives. Dans un premier temps, il est nécessaire de garantir une plus grande autonomie et une prise de décision indépendante en ce qui concerne le fonctionnement des coopératives. Les agents de la fonction publique travaillant au sein des services coopératifs doivent reconnaître que les coopératives sont des organisations détenues et gérées par leurs membres, qui devraient être autorisées à fonctionner en l'absence de toute ingérence gouvernementale.

Ensuite, il convient d'accorder davantage d'intérêt et de soutien au lancement et au développement de nouveaux types de coopératives soucieuses de la protection des droits de leurs travailleurs, membres et usagers. Les agents des services coopératifs doivent être sensibilisés et formés à l'innovation sociale dont font preuve ces coopératives. Il conviendrait d'encourager notamment les coopératives de femmes, compte tenu du rôle qu'elles jouent au sein de leurs communautés sur le plan social et en matière de développement.

Améliorer l'éducation et renforcer les capacités au sein des coopératives

Il convient d'éduquer les membres des coopératives sur tout un éventail de sujets, en particulier leurs droits et les possibilités qui leur sont offertes. Il est aussi nécessaire de renforcer les capacités de gestion des membres du conseil d'administration et des dirigeants de la coopérative, afin de leur permettre de gérer des entreprises qui soient compétitives et viables. Cela vaut notamment pour les coopératives innovantes engagées dans des activités non traditionnelles. Il conviendrait de veiller à ce que les outils et matériels pédagogiques mis au point pour les membres des coopératives puissent également convenir à des apprenants adultes ayant des niveaux de formation différents.

Assurer la viabilité financière des coopératives

Les coopératives ont besoin d'un soutien pour pouvoir devenir financièrement viables et développer leurs systèmes informatiques. Les types de coopératives présentées dans ce rapport ont démarré leurs activités avec des ressources limitées, si bien qu'elles ont eu de la peine à lutter contre la concurrence exercée par les grandes entreprises. Les institutions financières publiques et privées doivent être amenées à comprendre le travail de ces coopératives et à investir en elles aux fins de réaliser des objectifs à la fois sociaux et économiques.

Promouvoir l'éducation populaire sur les coopératives

Les coopératives sont souvent considérées comme une forme d'organisation désuète, d'où la nécessité de sensibiliser les jeunes aux valeurs des coopératives qui vont dans le sens d'une croissance inclusive, du développement durable et du changement social. Cette éducation de la population peut s'effectuer via les médias, au moyen d'événements organisés dans les écoles et les collèges, et dans le cadre d'activités éducatives sur la création et la gestion des coopératives.

Synthèse des études de cas portant sur les coopératives

Pasunj Mahila Dudh Utpadak Sahakari Mandli

La coopérative Pasunj Mahila Dudh Utpadak Sahakari Mandli a été enregistrée en 1981, et elle compte 125 membres. Ses membres sont des exploitantes de fermes laitières qui, par l'intermédiaire de leur coopérative primaire, collectent et vendent du lait à une fédération de coopératives de production laitière. Pour les femmes membres, la création de cette coopérative était une première, et elles n'avaient aucune idée de la manière dont elles devaient la gérer. Aux côtés de leur première présidente dynamique, elles ont travaillé dur pour lancer et faire fonctionner cette première coopérative laitière de femmes. Entre autres enjeux, elles ont dû faire face à la concurrence exercée par les exploitations laitières privées ainsi qu'à l'ingérence des membres masculins de leurs familles dans le fonctionnement de la coopérative.

Shree Gujarat Mahila Lok Swasthya SEWA Sahakari Mandli Limited

La coopérative Shree Gujarat Mahila Lok Swasthya SEWA Sahakari Mandli Limited a été enregistrée en 1984, et elle compte 1 800 membres. La première de ce type coopérative a été créée dans le but de fournir des services de soins de santé aux membres de la SEWA. Parmi les activités essentielles de la coopérative figurent la promotion de la santé grâce à l'éducation à la santé, des services de diagnostic et d'orientation, la fabrication et la vente de produits ayurvédiques, et la fourniture de services techniques à d'autres organisations. La coopérative a dû faire face à une multitude de défis au fil des années, notamment lorsqu'il a fallu mettre en place des échoppes médicinales face à une concurrence agressive et convaincre des femmes ayant peu d'instruction, voire aucune, qu'elles pouvaient devenir agents de santé communautaires.

Coopérative de garde d'enfants Shree Sangini Mahila

La coopérative de garde d'enfants Shree Sangini Mahila a été enregistrée en 1986, et elle compte 624 membres. Elle gère des garderies qui accueillent des nourrissons et des jeunes enfants jusqu'à 6 ans. Ces garderies fournissent, dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène, des services de garde d'enfants, des services d'éducation à la petite enfance et des conseils en matière de nutrition; en outre, elles assurent le suivi de la croissance des enfants dans les centres. Récemment, la coopérative a entrepris d'organiser des visites pédagogiques à l'intention des enfants et de leurs parents. L'un des difficultés majeures consiste à atteindre la viabilité financière, les coûts d'un service de soins à l'enfance de qualité étant largement supérieurs à ce que les membres sont en mesure de payer.

Shree Saundarya Safai Utkarsh Mahila SEWA Sahakari Mandli Limited

La coopérative Shree Saundarya Safai Utkarsh Mahila SEWA Sahakari Mandli Limited a été enregistrée en 1986, et elle compte 500 membres. Elle offre ses services de

nettoyage à de grands ensembles immobiliers et à de grandes entreprises. Toutes les membres sont soit d'anciennes récupératrices de matériaux soit des filles ou belles-filles d'anciennes récupératrices de matériaux. La coopérative cotise pour la couverture d'assurance et la retraite de ses membres, qui recevront ainsi une somme mensuelle à l'âge de la retraite. Parmi les difficultés auxquelles est confrontée la coopérative figurent l'insuffisance d'actifs pour développer ses activités et la concurrence exercée par de jeunes hommes non membres de la coopérative prêts à travailler pour des salaires moins élevés.

Swashrayee Mahila Sakh Sahakari Sanstha Maryadit, Indore

La coopérative Swashrayee Mahila Sakh Sahakari Sanstha Maryadit a été enregistrée en 1989, et elle compte 14 210 membres dans le district d'Indore, dans l'Etat de Madhya Pradesh. Il s'agit d'une coopérative d'épargne et de crédit au service des membres de la SEWA demeurant à Indore et dans les zones rurales environnantes. La coopérative a créé de petits groupes informels de 6 à 10 personnes, qui se réunissent chaque mois et déposent une somme fixe en vue de constituer une épargne. La coopérative encourage ses membres à économiser régulièrement, et elle leur transmet des connaissances financières. Elle se heurte à la concurrence des organismes de microfinancement, qui accordent des crédits faciles à leurs clients, qu'ils aient des économies ou non. La coopérative doit aussi faire face à l'ingérence des agents des services coopératifs.

Pethapur Mahila Dudh Utpadak Sahakari Mandli

La coopérative Pethapur Mahila Dudh Utpadak Sahakari Mandli a été enregistrée en 1994, et elle compte 379 membres. Tout comme la coopérative Pasunj, les membres vendent du lait à cette coopérative primaire. Les membres ne sont pas tenues de vendre du lait à la coopérative, même si plus de 2 000 femmes le font. Entre autres difficultés, la coopérative doit faire face à l'urbanisation croissante de la région, qui se traduit par une diminution du nombre de propriétaires de bétail et, partant, à une réduction des ventes de lait à la coopérative.

Société coopérative de crédit Surat

La société coopérative de crédit Surat a été enregistrée en 2001, et elle compte 12 761 membres dans la ville de Surat et alentour, dans l'Etat du Gujarat. Elle a été créée pour permettre aux habitants des bidonvilles de Surat d'accumuler de l'épargne et de souscrire des prêts pour améliorer leur habitat et y installer des systèmes d'assainissement et d'approvisionnement en eau. Le plus difficile est de retenir les membres au sein de la coopérative, car la plupart sont des travailleuses migrantes venues d'autres Etats de l'Inde à Surat pour y chercher du travail. La coopérative a constaté que le fait de démarrer l'activité d'épargne et de crédit en créant des groupes d'entraide a été une bonne base pour ensuite créer la coopérative.

Coopérative nationale d'assurance VimoSEWA Limited

La coopérative nationale d'assurance VimoSEWA Limited est la première coopérative d'assurance d'ampleur nationale en Inde. Elle a été enregistrée en 2009, et elle fournit

actuellement une couverture d'assurance à plus de 100 000 membres. VimoSEWA offre une protection sociale aux membres de la SEWA ainsi qu'à d'autres travailleurs du secteur informel pour les couvrir contre les différents risques auxquels ils sont exposés: décès, handicap, maladie, pertes de ressources. VimoSEWA a été la première coopérative à proposer une assurance aux familles à faibles revenus, et elle a fourni des orientations à plusieurs programmes de micro-assurance. VimoSEWA souhaiterait mettre sur pied sa propre compagnie d'assurance et concevoir des produits de micro-assurance adaptés aux familles pauvres. Or la réglementation actuelle exige l'apport d'un capital initial exagérément élevé, ce qui empêche les micro-assureurs de créer leur propre organisation d'assurance indépendante.

Shree SEWA Homecare Mahila Sahakari Mandli Limited

La coopérative Shree SEWA Homecare Mahila Sahakari Mandli Limited a été enregistrée en 2010, et elle compte actuellement 142 membres. Elle fournit des services de garde d'enfants, de soins aux personnes âgées, de soins aux patients et d'entretien ménager à des familles de la classe moyenne et de la classe moyenne supérieure dans toute la communauté. Elle entretient des contacts réguliers avec ses clients pour pouvoir continuer à leur offrir des services satisfaisants, et elle garantit des conditions de travail équitables à tous ses membres. Les enjeux majeurs auxquels doit faire face la coopérative sont les préjugés de castes et religieux qui persistent parmi ses clients, ainsi que la difficulté d'équilibrer l'offre et la demande de services de soins à domicile.

Ruaab SEWA

La coopérative Ruaab de la SEWA a été enregistrée en tant que société de production en 2010 à Delhi, et elle compte 650 membres. Elle fabrique et commercialise des vêtements destinés au marché intérieur et à l'exportation. La plupart des membres de Ruuab sont des artisans à domicile spécialisés dans la couture et l'embellissement des vêtements. Si Ruuab a été enregistrée en tant que société de production, c'est parce que l'enregistrement d'une coopérative dans l'Etat de Delhi est un processus long. La coopérative forme ses membres et renforce leurs compétences. L'un des enjeux qu'elle doit surmonter est la concurrence exercée par des fabricants qui maintiennent des prix bas en ne respectant ni les normes éthiques ni les prescriptions en matière de salaires minima.

Coopérative Ekta Swahyata Sahakarita de la SEWA

La coopérative SEWA Ekta Swahyata Sahakarita est une coopérative agricole qui ne compte que des femmes parmi ses membres. Elle a été enregistrée en 2013 et compte 780 membres. Elle aide ses membres à produire et à commercialiser des produits agricoles biologiques. Elle a leur fourni diverses formations aux nouvelles techniques d'agriculture biologique. L'une des principales difficultés auxquelles se heurte la coopérative est l'insuffisance des actifs dont elle dispose, ce qui l'empêche de souscrire des prêts pour pouvoir développer ses activités. La coopérative a fait une demande de certification biologique il y a un an mais, compte tenu de la lenteur des démarches administratives, elle l'attend toujours.

Coopérative de producteurs agricoles Megha Adivasi Mahila, dans le district de Tapi

La coopérative de producteurs agricoles Megha Adivasi Mahila, dans le district de Tapi, a été enregistrée en 2014, et elle compte 997 membres. Cette coopérative d'agricultrices indigènes du Sud de l'Etat du Gujarat est la première coopérative de femmes en son genre à avoir été créée dans le district. L'expérience de la SEWA a montré l'importance qu'il y a à diversifier la production pour pouvoir changer radicalement la vie des membres. Dès le départ, la coopérative Megha s'est donc engagée dans cinq activités principales: le renforcement des moyens de subsistance, les soins de santé, la garde d'enfants, les services de logement et les services financiers. Dans le même temps, les membres ont reçu une formation au renforcement des capacités et à l'encadrement.



**Unité des coopératives
Département des entreprises**
Bureau international
du Travail (BIT)
4, route des Morillons
1211 Genève 22 – Suisse
Tél: +41 22 799 7095
coop@ilo.org



**Self-Employed Women's Association,
SEWA**
opposite Lokmanya Tilak Bagh
Ahmedabad 380001 – India
www.sewa.org



**Gujarat State Women Sewa
Cooperative Federation**
21/22, Goyal Tower, University Road,
near Jhanvi Restaurant, Ahmedabad
380015 – India
www.sewafederation.org

ISBN 978-92-2-131619-0

